

Arrêté portant réglementation de la circulation et stationnement – Rue Saint Winoc - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. POLLET Gaël
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Rue Saint Winoc afin de réaliser des travaux par la société Multiservices Jérôme Pernet,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées n°14 rue Saint Winoc à Hondschoote le Vendredi 10 juillet 2026 de 8h à 11h :

- interdiction de circuler
- interdiction de stationner

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société en charge des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
La société Multiservices Jérôme Pernet, pour information et exécution.
M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.
Mme DEPECKER Hélène, Conseillère déléguée à la voirie, pour information.

HONDSCHOOTE, le 07 juillet 2026

**Le Maire d'Hondschoote,
F. DELATTRE**

